

Etude d'avocats

PIDOUX ♦ BULA ♦ EL-ABSHIHY

Anne-Rebecca Bula

Avocate OAV/FSA
Lic. en droit avec thèse

bula@etude-riviera.ch

Ministère public central
Division Affaires spéciales
Contrôle et Mineurs
**A l'att. de Madame la Procureure
Hélène RAPPAZ**
Avenue de Longemalle 1
1020 RENENS

COPIE

Vevey, le 22 février 2016

PE14.021312-HRP – Mme Agnes Rita ROSENSTIEL

Madame la Procureure,

En consultant le dossier de la cause mentionnée en titre le 17 février écoulé, j'ai pris connaissance, pour la première fois, de vos ordonnances de séquestre des 29 septembre et 8 octobre 2015.

Je m'étonne que ces ordonnances n'aient pas été notifiées aux parties.

A cet égard, ma mandante se réserve de faire valoir les art. 147 ss CPP.

A titre de mesures d'instruction, ma mandante sollicite la production de son dossier complet tel qu'il se trouve auprès de :

- L'ECA, Incendie et éléments naturels, Rue Louis de Savoie 90, Case postale 43, à 1110 Morges 1 (dossier au nom de Mme Rita ROSENSTIEL, anciennement domiciliée Place Charles-Dufour 2 à 1110 Morges) et,
- La Mobilière Suisse Société d'assurance, Agence générale Chablais-Riviera, Rue du Simplon 48, à 1800 Vevey (dossier au nom de Mme Rita ROSENSTIEL, anciennement domiciliée Place Charles-Dufour 2 à 1110 Morges).

Auprès de La Mobilière, je sollicite également la production par celle-ci des tabelles en vigueur lors de la conclusion initiale de la police d'assurance de Mme ROSENSTIEL puis lors de la proposition du 1^{er} janvier 2014 adressée au curateur GOETSCHMANN.

Me Robert FOX me lit en copie.

En vous remerciant de la suite que vous réserverez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Procureure, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Anne-Rebecca Bula, av.